

Mr le Maire présente le compte administratif 2016 qui sera voté lors du budget.

### **Adoption du principe de la neutralité fiscale**

Suite à la fusion des communautés du sud-Manche formant ainsi la communauté d'agglomération LE MONT ST MICHEL-NORMANIDIE, il est nécessaire d'homogénéiser les taux d'imposition. Afin que les contribuables ne soient pas pénalisés, les taux de la communauté d'agglomération ajoutés aux taux communaux doivent être identiques à 2016.

Le conseil municipal valide cette proposition.

### **Vote des subventions**

Association RAIL de St Pois : 100 € pour 2 jeunes de la commune qui ont participé à un séjour au ski

Fonds d'aide aux jeunes en difficulté : 115 €

Club de l'amitié de St Laurent de Cuves : 150 €

Comité des fêtes : 150 €

Associations des donneurs de sang de l'ex canton de St Pois : 150 €

Club de foot de St Laurent de Cuves : 150 €

Société des courses du Bourigny : 100€

Association des St Laurent 2006 : 150 €

Tennis de Table : 150 €

### **Véhicule**

La voiture de l'agent communal ne fonctionne plus et n'est pas réparable.

Les conseillers valident l'achat d'un BERLINGOT pour le remplacer au prix de 2 735.76 €TTC  
Immatriculation incluse.

### **Charte d'entretien des espaces publics**

La commune s'est engagée depuis 3 ans à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de ces espaces verts y compris le cimetière.

Elle a reçu le diplôme de niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics au pavillon des énergies le 6 mars dernier suite à cet engagement.